



Cahier de Revendications Du personnel de l'animation 9 Octobre 2017



Retour aux contrats de 1 an

Les agents contractuels, surtout en élémentaire, ont signés des contrats de 6 mois en lieu et place de ceux de 1 an les années précédentes. Ces agents sont déjà dans une situation précaire via ces types de contrats, alors avec une diminution de leur durée les plongent dans l'incertitude professionnelle, et, génère un climat anxigène de part la différence de traitement entre les équipes maternelles et élémentaires.

Ces différentes durées de contrats entre les deux entités au sein d'un même service, sensé avoir fusionné depuis 3 ans, creuse un peu plus le fossé.

A savoir que la plupart, pour ne pas dire la totalité des agents, ne sont pas sur des postes de remplacements mais bien sur des postes permanents !

Comment les responsables d'accueil de Loisirs peuvent mettre en place un projet pédagogique à l'année si l'équipe est temporaire ?

Nous demandons que les agents retrouvent leurs contrats initiaux de 1 an, signés les années précédentes et pour ceux qui remplissent les conditions qu'un CDI leur soit proposé.

Plan Pluri-annuel de la résorption de l'emploi précaire

A plusieurs reprises les organisations syndicales, CGT/CFDT, au sein des différentes instances paritaires ont fait la demande de la mise en œuvre d'un état des lieux et la liste des agents qui remplissent les conditions eu égard à la loi Sauvadet. Une rencontre devait avoir lieu en Avril 2017, elle a été annulée, une autre en Septembre mais toujours rien !

Nous demandons un état des lieux chiffré, les listes des agents concernés, un plan de mise en stage, des réunions de concertations afin qu'une mise en œuvre soit effective pour fin 2017/premier trimestre 2018.

Courrier Officiel d'embauche et d'affectation pour tous les contractuels et titulaires

Il apparait que les agents d'animation ne connaissent leur affectation qu'à la rentrée, depuis bientôt 2 ans, et ce que oralement. Il en est de même pour les « promesses d'embauche », qui ont été annoncées verbalement sur une durée de 1 an et à la signature... Surprise, la durée est de 6 mois !

Il est attendu que le service Enfance fasse le nécessaire en temps et en heure afin d'officialiser l'embauche et l'affectation des personnels.

Devenir du service Enfance

Les rumeurs, souvent avérées juste avant la date d'effet, vont bon train au sein de la collectivité.

Celle concernant une privatisation en 2018 pour les élémentaires et en 2019 pour les maternels est-elle fondée ?

En effet, il semblerait qu'une convention serait envisagée voire signée avec l'organisme de formation IFAC, VRAI ou FAUX ?

Problèmes récurrents de paie

Tous les mois des agents perçoivent partiellement voire pas du tout de salaire ! (des fiches de paie à 0 euro, seule la prise en charge des frais de transports en solde, ...) Ils sont déjà en situation de précarité via leur contrat, il est donc inacceptable que de telles erreurs perdurent !

Nous demandons que des mesures soient prises afin que cela cesse !